

SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DU VIDOURLE (SIAV)

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Compétence particulière liée aux risques majeurs
<input checked="" type="checkbox"/> Connaissance risques majeurs, études,
<input checked="" type="checkbox"/> Information / sensibilisation / formation
<input type="checkbox"/> PICS ou organisation spécifique | <input checked="" type="checkbox"/> Soutien PCS
<input type="checkbox"/> Système d'alerte
<input checked="" type="checkbox"/> Autre(s) |
|---|--|

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

www.vidourle.org

Date de création : 1989

Nombre de communes : 70 communes adhérentes

Nombre d'habitants sur le territoire : 120 000 habitants

Taille des communes : 25 000 à 150 habitants

Superficie du bassin versant : 800 km²

Linéaire de cours d'eau estimé : 85 km

A savoir : la structure compte 19 personnes qui travaillent pour la coordination des actions de la gestion du fleuve dont une équipe verte.

A savoir : le SIAV comprend des communes de deux départements : le Gard et l'Hérault. Au sein du SIAV, sont représentés : 2 départements, 70 communes adhérentes, 95 communes du bassin versant, 7 communautés de communes, 1 SIVU.

Le SIAV a été reconnu EPTB (Etablissement Public Territorial de bassin) le 27 décembre 2007.

PRISE EN COMPTE DE LA THEMATIQUE

Evénements majeurs ayant touchés le territoire de la structure

Les inondations de 2002 sont les plus fortes connues depuis la construction des barrages écrêteurs et semblent avoir dépassé en volume toutes les crues connues du siècle sur le Vidourle et pour un nombre important de ses affluents. Cette crue a causé des dégâts considérables dans la basse vallée.

Les crues du Vidourle sont attestées à Sommières dès 1336. Les Vidourlades de 1907, 1933 et 1958 sont encore présentes dans la mémoire des habitants. Plus récemment, en septembre 1994, décembre 1995, octobre 1996 et octobre 2001 ont eu lieu quatre Vidourlades mémorables. Mais celle de septembre 2002 fut sans commune mesure, elle a submergé les barrages écrêteurs, inondé une partie de Sommières sous plus de 4 mètres d'eau ainsi que la basse vallée.

Septembre 2002 : crue de référence

Compétences du SIAV : 8 programmes d'actions

- Développer la culture du risque et améliorer la protection des populations :
Plan Vidourle (PAPI : Plan d'Actions de Protections contre les Inondations):
 - o améliorer la connaissance du risque inondation
 - o mieux préparer les communes à faire face
 - o retenir l'eau en amont
 - o réaliser des aménagements de protection localisée
- Entretien le lit du fleuve et de ses affluents dans le respect des équilibres naturels
- Diversifier et mieux gérer la ressource en eau pour améliorer les débits d'étiage
- Améliorer la qualité de l'eau et participer à la lutte contre la pollution
- Préserver les éléments forts du patrimoine naturel et améliorer le potentiel piscicole
- Développer l'accueil et la mise en valeur du patrimoine culturel en pays vidouralais
- Organiser la gestion collective du Vidourle autour du SIAV
- En tant qu'EPTB, assurer des missions de coordination, animation, information et conseil, auprès des collectivités territoriales et de leur groupement.

Moyens affectés à la thématique risques majeurs dans la structure :

2 personnes à plein temps + des temps partiels

A savoir :

Le Plan Vidourle est un projet reconnu au plan national le 19 juin 2003 parmi 135 projets. Il implique plusieurs partenaires : Etat, Europe, Région, Départements (Gard et Hérault), communes adhérentes.

Le projet, qualifié à maintes reprises d'exemplaire, est pris en charge pour la première étape du plan à hauteur de 40% par l'Etat.

THEMES LIES AUX RISQUES MAJEURS

Connaissance des risques :

- Mise en place des repères de crues
- Etude avec des simulations hydrauliques pour définir les aménagements de protection à réaliser
- Etude sur l'aménagement de la basse vallée du Vidourle : étude historique sur la basse vallée pour mieux comprendre les enjeux actuels et à venir
- Monographie hydraulique du bassin versant du Vidourle : fonctionnement du bassin versant, genèse des crues, catalogue des crues.
- Enquête sociologique: étude auprès des populations du bassin versant du Vidourle pour apprécier leur sensibilité au risque d'inondation et aux actions de prévention durable (2004)

Information / sensibilisation / formation :

- Intervention dans le milieu scolaire (½ journée sur le terrain + ½ journée en classe)

Le SIAV propose de s'appuyer sur les programmes de l'Education Nationale et d'intervenir dans les classes de CE2, CM1, 5ème, 4ème de tous les établissements du bassin versant.

L'information aux élèves vise à améliorer les connaissances sur le fleuve Vidourle et la gestion du risque inondation sur le bassin versant. Près de 11 000 élèves (estimation au 30 juin 2009) sensibilisés depuis 2004.

- Edition d'une brochure, grand public : « le Vidourle : le connaître et le gérer pour mieux le protéger »

Ce livret est diffusé lors des réunions publiques, pendant les journées de sensibilisation scolaire et elle est téléchargeable à partir du site internet du SIAV.

- Organisation avec l'Association Française des EPTB (AFEPTB) d'un colloque « Apprendre à vivre avec les inondations » (décembre 2007)

- Animation de réunions publiques

Alerte :

A savoir : le tronçon du Vidourle fait l'objet d'une surveillance par les services de l'Etat. (la procédure « vigicrue » est donc mise en place pour les communes concernées)

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Le SIAV assure le suivi et l'appui technique pour la mise en place des PCS.

Cet appui concerne l'ensemble du processus de mise en place du PCS :

- Aide au choix d'un prestataire extérieur.
- Suivi de l'élaboration du PCS.
- Mise en œuvre du PCS.
- Elaboration de documents de diffusion.
- Réalisation de campagnes d'information préventive

A savoir :

Les communes du bassin versant du Vidourle peuvent bénéficier pour la mise en œuvre d'un PCS d'une aide financière de l'Etat à hauteur de 40 % (au titre du plan Vidourle), du syndicat départemental du Gard ou du conseil général de l'Hérault de 20 %, et du conseil régional à hauteur de 20 %.

Le cumul des aides publiques peut atteindre 80% du financement d'un PCS.

AUTRES :

Développement de supports pédagogiques :

- Des écrans tactiles pour des classes de petits niveaux
4 jeux sont proposées autour de la thématique « Eau – Inondation »
- Une maquette animée en 3 dimensions du bassin versant. (pour les classes de primaire)
Autour de cette maquette, les élèves sur les conseils d'un animateur du SIAV doivent positionner des routes, des digues, des maisons, des ponts et ensuite provoquer une inondation afin de constater les dégâts causés par les différents aménagements. Cela permet aux enfants de mesurer l'enjeu du bon positionnement des aménagements et de mieux comprendre le phénomène des Vidourlades.
- Une mallette pédagogique « Vidourle et prévention du risque inondation », réalisée par le SIAV en partenariat avec le CRDP Languedoc-Roussillon.
Elle est mise à disposition gratuitement, depuis la rentrée 2008, auprès des établissements scolaires (Ecoles primaires et Collèges) du bassin versant sur demande auprès du SIAV et par le biais d'une convention de prêt (SIAV/Etablissements scolaires).
- Une exposition itinérante
4 panneaux peuvent être prêtés aux communes souhaitant réaliser une information du public.
- Des maquettes sur les différents aménagements en cours ou à venir sont réalisées pour les réunions publiques : bassin de rétention, zone d'expansion de crue et peigne à embâcle, digue Intéressant la Sécurité Publique et digue de protection rapprochée.
- Site internet
- Journal d'information biannuel à destination des habitants des 95 communes du bassin versant

ORGANISATION DE CRISE SPECIFIQUE A LA STRUCTURE

Néant

ACTIONS A VENIR / REFLEXIONS EN COURS

- Travaux : bassins de rétention afin d'écarter les crues ; renforcement des digues de la basse vallée (digues de premier rang) ; création de digues de second rang.
- Travaux d'entretien et des restaurations des berges et des digues
- Mise en place du Contrat de rivière (comprenant notamment le « Volet Inondation »)
- Poursuite de la sensibilisation scolaire au risque inondation
- Poursuite de l'appui technique à la mise en place des PCS
- Amélioration de la connaissance du risque : opération de pose de repères de crues et d'échelles de crue (en cours de réflexion)
- Enquête sociologique (en cours de réflexion)

CONTACT

NOM et prénom : ADOUL Karine

Service/Direction de rattachement : SIAV – pôle technique

Fonction : responsable de la prévention des inondations

Coordonnées mail : k.adoul@vidourle.org

Coordonnées téléphoniques : 04 66 01 70 27

Date de recueil des informations : 02 2009